

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances, à 19h00 lundi le 14^e jour de novembre 2022. Est présent Monsieur le conseiller Yanik Levasseur et Mesdames les conseillères : Isabelle Truchon, Johanne Thibault et Cynthia D'Astous. Sont absents Messieurs Jean-Luc Bérubé et Raphaël Helgerson-Gendron sous la présidence de Madame Josée Marquis, mairesse.

CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2022-229

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par courriel à tous les membres du Conseil en date du 10^e jour du mois de novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents forme quorum et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour :

1. Constat de quorum & renonciation à l'avis de convocation;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Refus de l'augmentation des tarifs de Nordikeau;
4. Engagement chauffeur de la charrue;
5. Période de questions;
6. Levée de la session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse Madame Josée Marquis déclare la séance ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION #2022-230

AUGMENTATION DES TARIFS DE NORDIKEAU INC

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau inc. qui a le mandat des services professionnels pour l'exploitation de la station de production d'eau potable et de station des eaux usée a fait parvenir une facture de 3 082.23\$ à la Municipalité de Saint-Adelme mentionnant qu'elle souhaite augmenter les tarifs de treize pour cent (13%) même si un contrat a été conclu d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme s'oppose à cette augmentation de treize pour cent (13%);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'aviser la firme Nordikeau inc. que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme s'oppose à l'augmentation de treize pour cent et que le Conseil municipal va respecter le mandat déjà conclu;

D'informer la firme Nordikeau inc. que la Municipalité de Saint-Adelme sollicite une rencontre avec ladite firme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-231

ENGAGEMENT DU CHAUFFEUR DE LA CHARRUE

CONSIDÉRANT QU'il nous faut un opérateur de déneigement municipal à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule candidature pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous et résolu de précéder à l'embauche de Monsieur Réal Bouchard en date du 14 novembre 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2020-232

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse